

## Projet éolien Montérégie

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre des audiences  
sur le Projet éolien Montérégie

par la



**fccq** | Fédération des chambres  
de commerce du Québec

et la



17 novembre 2010

## Présentation des signataires

Fondée en 1909, la **Fédération des chambres de commerce du Québec** constitue le plus grand réseau de gens d'affaires au Québec, puisqu'elle regroupe 153 chambres de commerce, ce qui représente de plus 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Fort de cet important réseau d'hommes et de femmes d'affaires, la FCCQ consacre son énergie à sa mission première qui est de contribuer au développement économique du Québec et de ses régions en se portant à la défense de la liberté d'entreprendre. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

La FCCQ s'impose comme un carrefour naturel et efficace des besoins des entreprises et des ressources dont disposent le gouvernement et les organismes régionaux de développement économique pour les satisfaire. Son rôle d'intermédiaire entre les besoins des entreprises et la volonté du gouvernement de répondre à ces besoins, tire son origine d'une vision économique du développement québécois qui s'articule autour de quatre thèmes principaux : l'entrepreneurship, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises.

La **Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay** (CCIC) regroupe des entreprises situées dans les municipalités de Châteauguay, Mercier, Ste-Martine, St-Isidore et Léry. Elle compte plus de 525 membres et possède un conseil d'administration de treize administrateurs. La CCIC gère un bureau d'accueil touristique ouvert à l'année et elle est le mandataire d'un bureau de la SAAQ à Châteauguay. Elle compte neuf employés. Elle travaille au développement économique de sa région dans le but de freiner l'exode quand l'autoroute 30 ouvrira prochainement.

## Introduction

Ce mémoire est présenté conjointement par la FCCQ et la Chambre de commerce et d'industrie de Châteauguay (ci-après « les chambres de commerce »). Notre mémoire conjoint est donc issu d'une double perspective : régionale et nationale. Il s'intéresse aux impacts économiques régionaux du projet et aux mesures d'atténuation des impacts sur l'environnement. En même temps, reflétant une perspective nationale, il prend le parti des contribuables québécois qui, dans leur ensemble et par le truchement de leur société d'État Hydro-Québec, désirent accroître leur approvisionnement en énergie propre.

La FCCQ adhère à l'esprit du développement durable tout en étant d'abord, de par sa vocation, vouée au développement économique du Québec. Elle recherche donc des stratégies de développement économique et social compatibles avec le respect de l'environnement. Dans le secteur énergétique, la FCCQ poursuit trois objectifs, tels qu'énoncés dans son mémoire préparé à l'occasion de la consultation générale sur la politique énergétique:

### *Assurer la sécurité énergétique*

La politique énergétique doit procurer aux entreprises et aux ménages québécois l'assurance d'être à l'abri d'une rareté d'approvisionnements en électricité susceptible d'entraîner une flambée des prix d'achat à court terme voire, à la limite, une pénurie et un rationnement de la demande. Pour assurer cette sécurité, le Québec doit se donner les moyens de production et de transport suffisants pour être en mesure d'absorber une croissance de la demande supérieure aux prévisions.

### *Utiliser l'énergie comme moteur de création de richesse*

Cet objectif amènera la FCCQ à privilégier, pour répondre à l'augmentation des besoins en énergie au cours des prochaines années, les filières et les projets d'équipements de production présentant les meilleurs coûts de revient complets.

Il signifie aussi que Hydro-Québec doit se doter d'une marge de manœuvre suffisante, sur le plan des moyens de production électrique, pour répondre d'abord aux aléas de la demande intérieure et aussi pour saisir les occasions d'affaires, à court, moyen et long terme, qui risquent de se présenter sur les marchés.

### *Viser le développement durable*

Problème d'envergure planétaire, le Québec peut aider les États voisins à réduire leurs émissions de GES en produisant de l'électricité propre et renouvelable.

## 1 L'impact économique en région

En autorisant le Projet éolien Montérégie, le gouvernement permettrait au promoteur Kruger Énergie d'investir environ 300 millions \$. Pour apprécier ce chiffre, disons qu'il équivaut environ au total des dépenses annuelles en immobilisations dans le secteur des services publics, incluant l'énergie, dans la région administrative de la Montérégie.<sup>1</sup>

Le contrat d'approvisionnement en électricité entre le promoteur et Hydro-Québec prévoit que 60 % des coûts globaux du projet doivent être dépensés au Québec. De cette somme, entre 20 et 35 millions seront dépensés directement dans la région. Cette somme comprend la rémunération de la main-d'œuvre régionale, les contrats de services professionnels et de location d'équipement, l'achat de matériaux, les services d'hébergement des travailleurs et la sous-traitance régionale.

Sur le plan de l'emploi, le projet éolien Montérégie créera 50 à 70 emplois directs durant la phase de construction de 2 ans, puis 8 à 10 emplois permanents pendant la phase d'exploitation de 20 ans.

### 1.1 *Sous-traitants et commerces locaux*

Le projet créera des occasions d'affaires pour une foule d'entreprises et de commerces de services de la région: commerçants, restaurateurs, hôteliers, entrepreneurs et sous-traitants. Par exemple, la construction des fondations des éoliennes et des chemins d'accès nécessitera des quantités importantes de matériaux (pierre, gravier, sable, béton). Compte tenu qu'une part importante du coût de ces matériaux est associée à leur transport, il sera avantageux de les procurer localement.

Les activités de construction du parc éolien impliquent la venue de nombreux travailleurs qui devront se nourrir et se loger dans la région. Le promoteur exigera de ses sous-traitants que, à compétence équivalente, ils favorisent l'embauche de travailleurs locaux et de sous-contractants de la région. De plus, la construction nécessitera l'achat de biens et services dans la région.

Les membres de nos chambres de commerce anticipent d'avoir l'occasion de fournir leurs biens et services.

### 1.2 *Propriétaires*

Les propriétaires de terrains qui ont consenti des options pour l'installation d'éoliennes recevront chaque année plus de 600 000 \$, pendant 20 ans :

- 500 000 \$ distribués annuellement aux propriétaires de terrain accueillant les éoliennes;

---

<sup>1</sup> Source : ISQ. Voir :

[http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil16/econo\\_fin/conj\\_econo/investis/ipp\\_reg\\_16.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil16/econo_fin/conj_econo/investis/ipp_reg_16.htm)

- environ 100 000 \$ distribués annuellement à l'ensemble des propriétaires de terrain ayant collaboré au projet.

Kruger Énergie s'est engagée envers Hydro-Québec Distribution et la population concernée à payer au propriétaire privé d'un terrain un montant de 5 000 \$ par MW installé sur leur propriété dans le cadre du projet éolien Montérégie, ce qui correspond à 11 500 \$ par éolienne de 2,3 MW. Il s'agit là d'un montant deux fois plus élevé que le minimum exigé par le « Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier ». Pour les propriétaires concernés, il s'agit d'un revenu d'appoint stable à long terme qui diversifie leurs sources de revenus, ce qui consolide la vocation agricole de la région.

Ce document a été mis en place par Hydro-Québec en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) afin d'assurer un encadrement précis à l'implantation d'éoliennes sur le territoire agricole. Il prévoit les moyens de calculer les compensations monétaires à verser et établit certaines mesures devant être mises en place pendant la construction (réparation du drainage, préservation du sol arable, etc.). Cette compensation s'ajoute aux autres prévues au Cadre de référence qui visent à compenser les récoltes perdues pendant la durée complète du droit de propriété superficielle et pour les dommages causés à la propriété pendant la construction du parc.

### 1.3 Municipalités

Le projet sera réalisé sur le territoire des municipalités de Saint-Mathieu, Saint-Isidore, Saint-Constant, Mercier, Saint-Michel et de Saint-Rémi.

Municipalité	Nombre d'éoliennes
Saint-Isidore	20
Saint-Constant	5
Mercier	2
Saint-Rémi	9
Saint-Michel	8

Le promoteur s'est engagé à verser une contribution volontaire d'un montant annuel de 5750 \$ par éolienne implantée sur le territoire de la municipalité, et ce, pendant les 20 ans du contrat. Ce montant sera indexé annuellement. Cela correspond donc, pour l'ensemble des municipalités impliquées dans le projet, à une contribution volontaire annuelle de 250 000 \$ indexée annuellement, ce qui représente plus de 5 millions de dollars versés dans les coffres municipaux pour les 20 premières années d'opération. Il s'agit là d'un paiement volontaire en contrepartie duquel Kruger Énergie ne recevra aucun service. En effet, les services comme le déneigement ou l'entretien des accès seront à la charge de Kruger Énergie.

Les municipalités auront toute latitude pour affecter ces fonds à des projets d'intérêt local que ce soit à travers la réfection d'infrastructures culturelles ou sportives, le support à des projets initiés par des groupes communautaires ou en réduction du compte de taxes de l'ensemble des citoyens.

## 2 Développement de l'industrie éolienne

Au-delà de ses impacts en Montérégie, les chambres de commerce apprécient le fait que le projet contribuera au développement d'une industrie québécoise de l'éolien, à la fois au niveau de la fabrication des équipements et au niveau des développeurs.

### 2.1 Fabricant : Enercon

Dans son second appel d'offres pour l'achat de 2000 mégawatts d'énergie éolienne, Hydro-Québec a requis que 60% du coût des projets soit dépensé au Québec et que 30% du coût des éoliennes soit dépensé dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la MRC de Matane. Ce critère d'achat local entraîne l'implantation d'usines dans ces régions par ou pour le compte de deux fabricants d'éoliennes, soit Enercon et REpower.

La technologie Enercon a été retenue pour la construction de 10 parcs éoliens dans le cadre du second appel d'offres, totalisant 1050 MW sur les 2000MW de l'appel d'offres.<sup>2</sup>

Les nouvelles installations Enercon, à Matane, fabriqueront des tours de béton, ainsi que des modules électriques de puissance. Elles emploieront, en période de pointe, de 130 à 150 personnes, dont 110 ouvriers.

L'entreprise prévoit inaugurer sa nouvelle usine de production de tours d'éoliennes prochainement. Plusieurs dizaines d'employés ont déjà été embauchés et la production devrait commencer sous peu.

La réalisation du projet éolien Montérégie permettra donc de consolider des emplois manufacturiers dans un domaine voué à une forte croissance à l'échelle mondiale.

### 2.2 Développeur : Kruger Énergie

Les deux appels d'offres d'Hydro-Québec pour l'énergie éolienne ont attiré beaucoup d'intérêt de la part de sociétés d'envergure internationale, dont plusieurs ont vu leur projet accepté. Tout en accueillant positivement l'investissement étranger, les chambres de commerce espèrent aussi voir se développer au Québec une industrie éolienne native, non seulement au niveau de la fabrication du matériel, mais aussi au niveau des développeurs. Le Projet éolien Montérégie est le seul projet dans notre région mis de l'avant par un promoteur québécois.

Fondée en 1904 et basée à Montréal, la société Kruger est un important producteur de papiers pour publications; de papiers à usages domestiques et industriels; de bois d'œuvre et autres produits du bois; de boîtes de carton à base de fibres recyclées; d'énergie verte et renouvelable; et de vins et spiritueux. Elle est également l'un des principaux recycleurs de papiers et cartons en Amérique du Nord. La société Kruger possède des établissements

---

2

<http://www.enercon.de/www/en/nachrichten.nsf/druckansicht/AE104EBD87A79D6BC1257451004DC966?OpenDocument>

au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador et aux États-Unis.

Kruger Énergie est déjà active dans le secteur éolien depuis 2008, lorsque le parc éolien de Port Alma, Ontario, d'une capacité de 101,2 MW, a été mis en service. Elle est aussi en train de construire le parc de Chatham-Kent, d'une capacité de 101,2 MW, dont la mise en service est prévue pour 2011. Nous sommes heureux d'offrir à cette société l'occasion de réaliser son premier projet au Québec.

### **3 Intégration dans le milieu**

#### ***3.1 Un complément naturel à l'activité agricole***

Axées sur l'agriculture, les municipalités de Saint-Mathieu, Saint-Isidore, Saint-Constant, Mercier, Saint-Michel et de Saint-Rémi sont bien adaptées pour accueillir le Projet éolien Montérégie. En effet, le développement éolien demande de larges territoires exempts d'obstacles majeurs. Les zones agricoles présentent un bon potentiel, car elles sont défrichées, exemptes d'une concentration d'habitations et relativement nivelées.

L'éolien s'intègre bien à l'usage agricole du territoire puisque l'occupation réelle de la terre par les infrastructures du parc (routes, éoliennes, fils électriques) touche moins de 1% de la superficie du projet. Une fois complétée, une éolienne requiert une surface de 10 mètres par 10 mètres. Quatre-vingt-dix pour cent du territoire utilisé lors de la construction est remis en état une fois les travaux terminés; les activités agricoles pouvant alors reprendre normalement.

L'implantation d'éoliennes en terres privées au Québec s'effectue entièrement sur la base d'ententes de gré à gré avec les propriétaires privés. Ces ententes sont basées sur le Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier, lequel a été négocié par Hydro-Québec et l'Union des producteurs agricoles (UPA). Ce document prévoit les moyens de calculer les compensations monétaires à verser et établit certaines mesures devant être mises en place pendant la construction (réparation du drainage, préservation du sol arable, etc.).

De plus, les propriétaires qui auront des éoliennes sur leurs terres seront consultés durant le processus visant à déterminer, ensemble, l'emplacement exact de chaque éolienne.

#### ***3.2 Une ouverture constante***

Lors de la première phase de développement du projet, avant qu'il soit retenu par Hydro-Québec, Kruger Énergie a communiqué avec les élus des municipalités et des MRC concernées et a rencontré des propriétaires de la région afin de signer des options. Grâce à ces contacts, les citoyens ont pu lui faire part de leurs préoccupations.

Suivant la sélection du projet en mai 2008, le promoteur a intensifié ses efforts de communication avec la population et les intervenants. À l'automne 2008, il a tenu des rencontres publiques dans chacune des six municipalités touchées par le projet. En juin

2009, il a tenu une seconde série de six rencontres pour présenter les résultats des études menées depuis mai 2008. Une autre série de rencontres a été tenue en juin 2010 pour présenter les derniers changements intervenus et les principaux résultats des études environnementales menées dans le cadre de l'étude d'impact. Au total, 17 rencontres publiques ont été organisées jusqu'à présent, résultant toutes d'une initiative du promoteur.

Dix-huit organismes, incluant les six municipalités et les deux MRC, ont été consultés afin d'identifier leurs préoccupations quant à la préservation des paysages jugés importants de la région. Les municipalités et les MRC ont pour la plupart délégué leurs spécialistes en architecture paysagère afin d'exprimer leurs préoccupations. D'autres organismes et associations ayant un rapport direct ou indirect avec l'industrie du tourisme ont également été contactés, entre autres : Commission de tourisme Mercier, Vélo Québec, Tourisme Montérégie, Club de golf Triangle d'Or Saint-Rémi, Club VTT.

### **3.3 Une écoute attentive**

Suivant les préoccupations exprimées durant les rencontres publiques, le promoteur a modifié son projet pour en améliorer l'intégration dans le milieu.

D'une part, dans le plus récent schéma d'aménagement, la distance moyenne entre une éolienne et la résidence la plus proche est de 1 km environ, aucune éolienne n'étant située à moins de 750 m des résidences.

D'autre part, le projet verra l'installation de 44 éoliennes, soit six de moins que le nombre prévu à l'origine. Les éoliennes seront plus puissantes que celles projetées. Les tours mesureront 13 m de plus, soit 98 m au total, et auront une puissance nominale de 2,3 MW plutôt que 2 MW. Cette modification permettra de diminuer les impacts au niveau du sol, comme le souhaitait la population régionale.

### **3.4 Un effort de mitigation des impacts**

#### **3.4.1 Sur le paysage**

Toutes les préoccupations exprimées par le milieu consulté ont fait l'objet de simulations visuelles. Ce travail de base complété, le processus d'intégration paysagère des éoliennes a été entrepris. Selon la sensibilité du milieu, et en complémentarité avec les autres contraintes préalablement identifiées, les positions des éoliennes ont été fixées selon des schémas techniques visant à atténuer le plus possible l'impact visuel et de les harmoniser avec les infrastructures existantes (alignement le long des routes, disposition en groupes réduits etc.).

Ce travail s'est conclu par la réalisation d'un ensemble de 26 simulations visuelles. Ces photomontages montrent les éoliennes telles qu'elles seront observées à partir d'un point de vue spécifique. L'ensemble des photomontages a été mis à la disposition du public lors des rencontres publiques d'information tenues en juin 2009 et en juin 2010.



Dans le plan d'aménagement, on remarque l'importance accordée aux entrées et aux sorties de villages, aux circuits patrimoniaux et récréatifs. Étant donné la nature plane du terrain, les éoliennes du projet seront généralement peu ou non visibles depuis les agglomérations et les villages, lieu de vie d'une partie importante de la population. De même, les arbres et autres infrastructures présentes sur le territoire atténuent la visibilité de l'ensemble du projet, limitant la perception de l'observateur aux groupes d'éoliennes les plus proches de lui.

L'ensemble du réseau collecteur servant à relier les éoliennes est souterrain. Les seules exceptions pourraient survenir en présence de contraintes majeures à l'enfouissement des fils (un sol rocheux, par exemple), un réseau aérien devenant inévitable à ces endroits précis.

### **3.4.2 Sur la quiétude**

Le promoteur s'est assuré que le niveau de bruit ne dépasse pas le seuil de la directive applicable qui est de 40 dBA au mur extérieur de chaque résidence. Cette exigence est toujours respectée d'autant plus que chaque éolienne est située à une distance d'au moins 750 m de la résidence la plus proche. L'impact sonore des éoliennes varie en fonction de la distance de l'auditeur.

Un son de 40 dBA correspond à celui d'un milieu extérieur tranquille la nuit. Par exemple : l'atmosphère d'un quartier résidentiel rural, dépourvu de sources de bruit rapprochées (c'est-à-dire, peu de trafic local, absence de chant de grillons à proximité), mais avec un vent faible.

En outre, le modèle d'éolienne E-82 2300 qui sera utilisé pour le Projet éolien Montérégie est techniquement l'un des plus performants et des plus silencieux actuellement disponibles sur le marché.

## **4 Un moyen de production dans le Sud du Québec**

Le Projet éolien Montérégie se présente comme le plus important projet éolien en Montérégie à ce jour et le seul qui soit situé dans l'ouest de la région.

Pour les signataires, il est temps de valoriser le potentiel éolien de la Montérégie. En effet, notre région remplit trois conditions propices au développement éolien, soit une bonne ressource éolienne, la proximité d'infrastructures de transport d'électricité, et une capacité d'intégration suffisante sur les lignes de transport d'électricité situées à proximité. Avec un potentiel de production annuelle de 11,7 TWh, notre région se classe au septième rang des 17 régions administratives du Québec

Le Projet éolien Montérégie fera partie de l'ensemble des moyens de production à la disposition d'Hydro-Québec. En cas de panne majeure sur le réseau, les priorités de rétablissement de service sont déterminées par Hydro-Québec en fonction de l'ensemble de ses contraintes de production, de transport et de distribution.

Néanmoins, le Projet éolien Montérégie sera l'un des rares moyens de production dans le sud du Québec, avec les centrales hydroélectriques de Beauharnois et des Cèdres. Tandis que la majorité des moyens de production sont à des centaines, voire des milliers de kilomètres de Montréal, il est important d'avoir plus de sources de production à proximité des grands centres. À lui seul, le Projet éolien Montérégie pourra alimenter 10 000 résidences chauffées à l'électricité.

## **5 Conclusion : réaliser un projet exemplaire**

Le Projet éolien Montérégie ouvrira une foule d'occasions d'affaires intéressantes pour les commerces et les industries de la région.

Les citoyens, les organismes et les représentants des municipalités concernées ont été consultés et leur avis pris en compte.

Le promoteur a fait des efforts sérieux pour intégrer le parc dans notre région en minimisant les impacts visuels et sonores.

Le projet ajoutera une source de production dans le Sud du Québec.

Le Projet permettra de poursuivre le développement du potentiel éolien du Québec, de créer des emplois en région et de diversifier le portefeuille de production d'énergie renouvelable du Québec.

Pour ces raisons, les chambres de commerce appuient sans réserve le Projet et invitent le BAPE à recommander au gouvernement de l'autoriser.